

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 01 27 002

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 15

Pouvoirs 1

Votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 janvier 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR
Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Arnaud
GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi BOZONNET Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi VASSEUR à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO

Secrétaire de séance : Stéphane GEORGE

OBJET : Modification du tableau des emplois de la commune

Monsieur le Maire indique qu'une modification du tableau des emplois est nécessaire.

Considérant le nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire ;

Considérant les absences d'agents titulaires dans ce même service.

Considérant le contrat à durée déterminée signé en août 2024 pour l'emploi d'adjoint technique territorial à raison de 12h/semaine de septembre 2024 à juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de procéder aux modifications suivantes :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territoriale à 12h/sem en CDD de septembre à juin
- La création de l'emploi d'adjoint technique territorial à 15h/sem en CDD de février à juin
- La rédaction et la signature d'un avenant au contrat pour modification du temps de travail hebdomadaire

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitifs du budget principal de l'exercice 2025, chapitre 012 « charges de personnel », article 64131 « rémunération personnel non titulaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de modification du tableau des emplois et autorise monsieur le maire à signer l'avenant au contrat à durée déterminée de l'agent.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 27 janvier 2025

Michel CHANEL - Maire

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ANNEXE A LA
DELIBERATION****D2025_01_27_002
A COMPTE DU 01-02-2025****1°) Emplois permanents à temps complet catégorie C****SERVICE ADMINISTRATIF**

- 1 adjoint administratif Territorial,
- 1 adjoint administratif Territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif Territorial,

SERVICE TECHNIQUE

- 1 agent de maîtrise territorial principal, ouvrier polyvalent
- 2 adjoints techniques territoriaux, ouvriers polyvalents
- 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe

2°) Emplois permanents à temps non complet catégorie C**SERVICE ANIMATION**

- 1 adjoint d'animation territorial principal 1^{ère} classe 31H30/sem.

SERVICE TECHNIQUE

- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, 06H00/sem
- 1 adjoint technique territorial, 32H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, 31H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, 31H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, 28H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial 08H00/sem.

3°) Emplois saisonniers

- 1 adjoint des services techniques **saisonniers** (juin à septembre), 20 H 00/sem.
- 1 adjoint des services administratifs saisonnier (juin à septembre) 20H00/sem.

4° Contractuels**SERVICE TECHNIQUE**

- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD 8H00/sem
- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD 12H00/sem
- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD, juin à septembre 15H00/sem

Le Maire,
Michel CHANEL